



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
Municipalité de Nantes**

**Règlement # 472-22 décrétant des travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout sanitaire sur la route 161 et autorisant un emprunt pour en payer une partie du coût**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère opportun de réaliser des travaux de réfection de services d'eau potable et d'égout sanitaire sur la Route 161;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière versée dans le cadre du Programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux est estimé à 917 485,76\$ incluant les taxes nettes et les frais;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour couvrir le coût de ces dépenses;

**ATTENDU QUE** le conseil entend se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'**un règlement qui a pour objet la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées et qui prévoit que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité n'est soumis qu'à l'approbation du ministre;

**ATTENDU QUE** le greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement, le montant de la dépense de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Richard Grenier, **APPUYÉ PAR** madame Lynda Bouffard **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** QUE LA MUNICIPALITÉ ADOPTE LE Règlement numéro 472-22 décrétant des travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout sanitaire sur la Route 161 et autorisant un emprunt pour en payer une partie du coût :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout sanitaire sur la Route 161, tel qu'il appert de l'évaluation préliminaire des coûts préparée par M. Frédéric Blais, ingénieur de la Firme EXP en date du 7 février 2022, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe A.

**ARTICLE 3**

Pour les fins du présent règlement le conseil est autorisé à dépenser une somme de 917 485,76\$ \$ incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 917 485,76\$ \$ sur une période de 20 ans.



#### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment, toute somme provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dont pourraient bénéficier les travaux décrétés au présent règlement.

#### ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Avis de motion	Le 8 février 2022
Projet de règlement	Le 8 février 2022
Adoption du règlement	Le 22 février 2022
Avis de publication	Le 23 février 2022

Daniel Gendron,  
Maire

Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Greffier-trésorier



ANNEXE A

Évaluation préliminaire (étape 100 %)

MUNICIPALITÉ DE NANTES



Réfection des services d'eau potable et d'égout sanitaire sur la route 161

N° de dossier : SHE-21014598 (NANM)

Date : 7 février 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>A</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
A.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	20 000,00 \$
A.2	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	28 000,00 \$
A.3	Panneaux de signalisation existants à replacer			forfaitaire	1 000,00 \$
A.4	Panneaux d'annonce des travaux	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL - ORGANISATION DE CHANTIER</b>				<b>50 000,00 \$</b>
<b>B</b>	<b>ROUTE 161 (chaignages 0+033 à 0+442)</b>				
<b>B.1</b>	<b>Eau potable</b>				
B.1.1	Alimentation temporaire sans protection incendie			forfaitaire	15 000,00 \$
B.1.2	Conduites d'eau potable existantes à enlever			forfaitaire	2 000,00 \$
B.1.3	Conduites d'eau potable existantes à désaffecter (voir plans)			forfaitaire	2 500,00 \$
B.1.4	Raccordement à l'existant	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
B.1.5	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18 incluant accessoires	m	410	190,00 \$	77 900,00 \$
B.1.6	Vanne 150 mm ø	unité	6	2 100,00 \$	12 600,00 \$
B.1.7	Bouchon 150 mm ø (fin du réseau)	unité	1	400,00 \$	400,00 \$
B.1.8	Poteau d'incendie	unité	4	7 000,00 \$	28 000,00 \$
B.1.9	Isolant rigide HI-40 (50 mm d'épaisseur)	m²	50	30,00 \$	1 500,00 \$
B.1.10	Provision pour travaux de fouille exploratoire	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
B.1.11	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m	410	10,00 \$	4 100,00 \$
	<b>Sous-total - Eau potable</b>				<b>147 000,00 \$</b>
<b>B.2</b>	<b>Égout sanitaire</b>				
B.2.1	Enlèvement des conduites et accessoires existants			forfaitaire	2 000,00 \$
B.2.2	Conduites d'égout sanitaire existantes à désaffecter (voir plans)			forfaitaire	2 000,00 \$
B.2.3	Maintien des services opérationnels durant les travaux			forfaitaire	4 000,00 \$
B.2.4	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35	m	410	200,00 \$	82 000,00 \$
B.2.5	Bouchon 200 mm ø	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
B.2.6	Regard 900 mm ø	unité	7	5 000,00 \$	35 000,00 \$
B.2.7	Raccordement à l'existant	unité	2	1 800,00 \$	3 600,00 \$
B.2.8	Provision pour travaux de fouille exploratoire	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
B.2.9	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2004(R2007))</u>				
	<u>Conduite 200 mm ø</u>				
B.2.9.1	Essais d'étanchéité	m	410	6,00 \$	2 460,00 \$
B.2.9.2	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire	m	410	10,00 \$	4 100,00 \$
B.2.9.3	Nettoyage et inspection TV à la réception finale	m	410	10,00 \$	4 100,00 \$
B.2.9.4	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation provisoire	m	410	2,00 \$	820,00 \$
B.2.9.5	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation finale	m	410	2,00 \$	820,00 \$
	<b>Sous-total - Égout sanitaire</b>				<b>141 080,00 \$</b>



## Évaluation préliminaire (étape 100 %)

MUNICIPALITÉ DE NANTES



Réfection des services d'eau potable  
et d'égout sanitaire sur la route 161

N° de dossier : SHE-21014598 (NANM)

Date : 7 février 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>B.3</b>	<b>Égout pluvial</b>				
B.3.1	Puisard existant à réinstaller et ajuster	unité	2	2 000,00 \$	4 000,00 \$
B.3.2	Conduite 300 mm ø pour raccordement de puisard			forfaitaire	2 000,00 \$
B.3.3	Provision pour travaux de fouille exploratoire (pour valider drain)	unité	2	250,00 \$	500,00 \$
	<b>Sous-total - Drainage</b>				<b>6 500,00 \$</b>
<b>B.4</b>	<b>Branchements</b>				
B.4.1	<u>Égout sanitaire et eau potable (tranchée commune)</u>				
B.4.2	Unité de branchement 135-20 mm ø	unité	14	850,00 \$	11 900,00 \$
B.4.3	Conduite de branchement 135-20 mm ø	m	100	100,00 \$	10 000,00 \$
B.4.4	<u>Eau potable (tranchée individuelle)</u>				
B.4.4.1	Unité de branchement 20 mm ø	unité	1	550,00 \$	550,00 \$
B.4.4.2	Conduite de branchement 20 mm ø	m	10	80,00 \$	800,00 \$
B.4.5	<u>Égout sanitaire (tranchée individuelle)</u>				
B.4.5.1	Unité de branchement 135 mm ø	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
B.4.5.2	Conduite de branchement 135 mm ø	m	10	60,00 \$	600,00 \$
	<b>Sous-total - Branchements</b>				<b>24 350,00 \$</b>
<b>B.5</b>	<b>Voirie - Réfection de la route 161</b>				
B.5.1	Matériaux de remplissage, emprunt granulaire de classe « B »	t	1 000	15,00 \$	15 000,00 \$
B.5.2	<u>Réfection de la tranchée principale (chainages 0+033 à 0+200)</u>				
B.5.2.1	Réfection des fondations de la tranchée principale incluant les fondations du trottoir en béton de ciment à reconstruire	m	167	240,00 \$	40 080,00 \$
B.5.2.2	Réfection du pavage de la tranchée principale	m	167	320,00 \$	53 440,00 \$
B.5.3	<u>Réfection de la tranchée principale (chainage 0+200 à 0+440)</u>				
B.5.3.1	Réfection des fondations de la tranchée principale	m	240	240,00 \$	57 600,00 \$
B.5.3.2	Réfection du pavage de la tranchée principale	m	240	320,00 \$	76 800,00 \$
B.5.3.3	Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b	m	240	10,00 \$	2 400,00 \$
B.5.4	<u>Planage à froid</u>				
B.5.4.1	Planage à froid pour le raccordement longitudinal des revêtements en enrobés bitumineux de la chaussée existante (largeur de 0,3 m min.)			forfaitaire	5 000,00 \$
B.5.4.2	Planage à froid pour le raccordement transversal des revêtements en enrobés bitumineux de la chaussée existante (largeur de 1,5 m min.)	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$

Impression SHE-21014598-A260 Révision 01 Date: 04/02/2022 14:12:00 (1 page 100%)

2 de 4



## Évaluation préliminaire (étape 100 %)

**MUNICIPALITÉ DE NANTES**



**Réfection des services d'eau potable  
et d'égout sanitaire sur la route 161**

N° de dossier : SHE-21014588 (NANM)

Date : 7 février 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<b>RÉSUMÉ</b>				
A	ORGANISATION DE CHANTIER				50 000,00 \$
B	ROUTE 161 (chainages 0+033 à 0+442)				678 250,00 \$
	<b>Sous-total des travaux</b>				<b>728 250,00 \$</b>
	Frais incidents (20 %)				145 650,00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>873 900,00 \$</b>
	Taxes nettes (4,9875 %)				43 585,76 \$
	<b>MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE</b>			arrondi	<b>917 485,76 \$ 920 000,00 \$</b>

Les Services EXP Inc.

Préparé par :   
Frédéric Blais, ing.  
N° O.I.Q. : 5010692

Montant cible de la soumission : 820 000 \$  
(incluant les taxes)



## Évaluation préliminaire (étape 100 %)

**MUNICIPALITÉ DE NANTES**



**Réfection des services d'eau potable  
et d'égout sanitaire sur la route 161**

N° de dossier : SHE-21014598 (NANM)

Date : 7 février 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B 5.5	<u>Drain de fondation</u>				
B 5.5.1	Drain de fondation 150 mm ø (provision, si existant)	m	400	40,00 \$	16 000,00 \$
B 5.6	<u>Trottoir en béton de ciment (chaînages 0+033 à 0+200)</u>				
B 5.6.1	Trottoir en béton de ciment à reconstruire excluant fondation	m <sup>2</sup>	250	160,00 \$	40 000,00 \$
B 5.7	<u>Marquage de la chaussée</u>				
B 5.7.1	Prémarquage et marquage de la chaussée (ligne de rive et ligne centre)	m	800	5,00 \$	4 000,00 \$
<b>Sous-total - Voirie - Réfection de la route 161</b>					<b>312 320,00 \$</b>
B.6	<u>Réfection des lieux et divers</u>				
B.6.1	Entrée de cour pavée	m <sup>2</sup>	200	70,00 \$	14 000,00 \$
B.6.2	Entrée de cour gravellée	m <sup>2</sup>	300	30,00 \$	9 000,00 \$
B.6.3	Gazon en plaques sur terre végétale	m <sup>2</sup>	1 000	12,00 \$	12 000,00 \$
B.6.4	Provision pour ensemencement H-1 incluant terre végétale	m <sup>2</sup>	500	5,00 \$	2 500,00 \$
B.6.5	Réfection de trottoir d'entrée en béton de ciment incluant fondation	m <sup>2</sup>	10	200,00 \$	2 000,00 \$
B.6.6	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 500,00 \$
B.6.7	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
<b>Sous-total - Réfection des lieux et divers</b>					<b>47 000,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL - ROUTE 161 (chaînages 0+033 à 0+440)</b>					<b>678 250,00 \$</b>